



# 4 JOURS DE TRAVAIL LE PDG RÉPOND FAVORABLEMENT

La semaine des 4 jours consiste à **travailler 4 jours en gagnant 1 journée de repos dans la semaine.**  
Il est mis en place par la quasi-totalité des entreprises françaises.



*Ce concept est loin d'être nouveau.*

*En France, sa naissance remonte aux années 90, via le projet de loi Robien.*



## Explications sur l'origine de cette annonce effectuée par le PDG Jean CASTEX ?

Le PDG lors de sa présentation des orientations stratégiques a affirmé « *qu'il souhaite un accord qualité de vie au travail ambitieux* ».

*Une des propositions UNSA avancée au cours de nos premiers échanges à sa nomination portait sur le logement, les salaires, la mobilité Groupe, mais aussi la semaine de 4 jours.*

*Cette proposition retenue sera élaborée sur la base de l'expérimentation dans le cadre de la QVT, selon le PDG.*

### Rappel des demandes UNSA GROUPE RATP

- *la semaine de 4 jours doit s'exercer en respect du temps de travail légal et sans perte de salaire*
- *Il est primordial de donner plus de possibilités de choix aux salariés sur la base du volontariat dans l'organisation de leur vie professionnelle/vie privée, complément de l'accord lié au télétravail obtenu avec la signature de l'UNSA*
- *Une évaluation doit être réalisée sur la mise en place de cette option d'organisation de travail*



**AVEC UNSA  
GROUPE RATP  
LES AGENTS  
SONT SOUTENUS**

UNSA GROUPE RATP - 11, rue Victor Hugo - 93170 BAGNOLET  
BAVH - BAGNOLET VICTOR HUGO  
[www.unsa-grouperatp.fr](http://www.unsa-grouperatp.fr)

Tél. : 01.48-70-07-03

Fax : 01.58-76-82-23

@ : [unsa.grouperatp@gmail.com](mailto:unsa.grouperatp@gmail.com)